Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260528-20260671-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2026-06-71

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 22 mai 2026
Date d'affichage : 22 mai 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14
Pouvoirs : 3
Votants : 17

L'an deux mille vingt-six, **le vingt-huit mai,** à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Etaient présents (14) : Jean-Luc DUVEL, Christine FERARD, Gérard BEAUGENDRE, Marie-Paule GILLOUARD, Claudie BENARD, Michèle PAQUET, Stéphanie COUVERT, Arnaud VOISINNE, Steven SANDRAS, Ludovic GIEUX, Nicolas BOULÉ, Aurélie LEDUBY, Yohann CHANTREL, Maxime RONDIN.

Étaient excusés (5) dont (3) pouvoirs : :
Philippe GOUGEON a donné pouvoir à Christine FERARD
Fabienne GUILLOIS
Vanessa LEGEAY a donné pouvoir à Aurélie LEDUBY
Maxime BELLAY a donné pouvoir à Gérard BEAUGENDRE
Flore OLIVIER

Secrétaire de séance : Claudie BENARD a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : LOCATION DE LA SALLE DES SPORTS : APPLICATION D'UN TARIF FORFAITAIRE POUR LE STAGE DE JUDO 2026

Monsieur le Maire explique que Dojo vitréen représenté par Cyril Diné a organisé un stage du 6 au 9 juillet 2026 à Chatillon-en-Vendelais pour une soixantaine de jeunes. Pour ce faire, l'organisateur a sollicité l'autorisation d'occuper la salle des sports, le foyer et la mezzanine.

Monsieur le Maire propose d'appliquer un forfait journalier de 130€ afin de couvrir les charges de fonctionnement soit 520 € pour le stage et une caution de 2500€.

Une convention sera établie conformément au règlement intérieur en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'appliquer un forfait journalier de 130€ soit 520€ pour le stage de judo organisé par le Dojo Vitréen avec une caution de 2500€.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de location et tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL